

# L'Unipef et l'UNSA

Notre ambition pour les ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts et les administrateurs de l'Etat : un encadrement supérieur reconnu au service de l'Etat et de la société

## Elections à la Commission Administrative Paritaire des corps d'Encadrement Supérieur et de Direction du MTECT - MTE 8 décembre 2022

Le **8 décembre prochain**, vous êtes invités à désigner pour les quatre années à venir vos 8 représentants (4 titulaires et 4 suppléants) au sein de la **Commission Administrative Paritaire des corps d'Encadrement Supérieur (CAP des A+)** du pôle ministériel chargé de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Cette instance est compétente à l'égard des agents appartenant à des corps relevant d'une même catégorie hiérarchique, celle de l'encadrement supérieur, à savoir :

- Les administrateurs de l'Etat ;
- Les architectes et urbanistes de l'Etat ;
- Les inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable ;
- **Les IPEF affectés au MTECT-MTE-MM ou dans les établissements publics relevant de sa tutelle.**

Elle connaît :

- En matière de recrutement, **des refus de titularisation et des licenciements en cours de stage** ;
- Des questions d'ordre individuel **relatives au licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après refus de trois postes ou pour insuffisance professionnelle** ;
- Des décisions refusant **le bénéfice des congés** prévus aux 7° et 7° bis de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984.

Elle se réunit en conseil de discipline pour l'examen des propositions de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes de l'échelle des sanctions prévues à l'article 66 de la même loi.

Elle est saisie, à la demande du fonctionnaire intéressé :

- Des décisions individuelles mentionnées à l'article 51 de la même loi ;
- Des décisions refusant l'autorisation d'accomplir un **service à temps partiel** ;
- Des décisions relatives à **la révision du compte rendu de l'entretien professionnel** ;

- Des décisions refusant **une demande initiale ou de renouvellement de télétravail**.
- Des décisions refusant **une demande de congés au titre du compte épargne-temps**

**Nous faisons valoir auprès de l'Administration les attentes des IPEF et AE**, qu'il s'agisse de leurs missions au service de l'Etat, de ses opérateurs, des collectivités territoriales, dans le secteur privé ou, plus globalement, d'enjeux de société dans leurs domaines de compétence.

**Nous présentons 8 candidats (3 femmes et 5 hommes)** à cette Commission Administrative Paritaire des A+.

**Cette élection est d'une importance majeure pour nous à l'heure d'une nouvelle phase de modernisation de l'action publique. Nous voulons porter une haute ambition pour nos ministères, pour les IPEF et les AE**, pour les compétences et les expertises et l'organisation collective qui assurent l'efficacité de cette action.

Nos ministères et plus généralement l'Etat ont besoin en leur sein d'une **capacité d'expertise indépendante**, avec des **managers** et des agents ayant des compétences techniques, administratives et juridiques de **haut-niveau**. Les ministères doivent pouvoir mobiliser ces compétences au bon niveau en favorisant le développement du collectif de travail.

**Pour l'Etat, la présence des corps d'encadrement supérieur constitue une richesse qui doit l'aider à faire face aux grands enjeux de notre société.** Adaptation au changement climatique, gestion des ressources naturelles et énergétiques, préservation de la biodiversité, nouvelles mobilités, habitat innovant, cohésion des territoires, production et sécurité alimentaires... mais aussi gestion des risques, transformation numérique : nos ministères sont positionnés au cœur de ces préoccupations à travers la conception et la mise en œuvre de leurs politiques, **dans une optique d'innovation durable, de simplification, de compétitivité économique et tous ces enjeux appellent des modes renouvelés de pensée et d'action.**

Le 8 avril 2021, le Président de la République a engagé une profonde réforme de la haute fonction publique, dont l'ambition est d'adapter la gestion de l'encadrement supérieur de l'Etat aux enjeux du XXIème siècle. Nous approuvons la prise en compte de l'encadrement supérieur de l'Etat dans cette réforme et nous félicitons que le gouvernement reconnaisse les besoins de l'Etat en cadres de haut niveau fonctionnaire titulaire, pour faire face aux défis qui l'attendent dans la conception et la conduite des politiques publiques.

Dans le prolongement de la mise en place du corps des Administrateurs de l'Etat, nous estimons qu'il est nécessaire de faire évoluer les corps techniques A+ et d'apporter des harmonisations.

Pour assurer un haut niveau de service pour les pouvoirs publics, l'UnIPEF et l'UNSA-USAE se rallient autour de plusieurs valeurs communes :

- **Maintenir l'identité de chaque cadre supérieur acquise au cours de formations longues et onéreuses avec une attention particulière pour le recrutement et le début de carrière ;**
- **Permettre un accès des IPEF aux plus hautes responsabilités de l'Etat en cohérence avec le statut des administrateurs de l'Etat comme pour les fonctions de Préfet, de Diplomate, d'Inspecteurs ;**
- **Garantir l'attractivité pour les jeunes générations ;**
- **Mettre en place une gestion par métiers, alliée à une vision stratégique.** Sur le modèle de la DIESE et des ministères employeurs utilisé pour les AE, L'UnIPEF soutient la séparation du gestionnaire et de l'employeur (en particulier nos ministères) qui doit permettre d'éviter l'écueil d'une gestion des profils uniquement dans une vision court-termiste ;
- **Développer des viviers de talents à différents niveaux ;** Il est également nécessaire d'assurer la gestion des carrières de ceux qui n'accèdent pas aux plus hauts postes et de valoriser leurs compétences dans des postes d'expertise ou de bon niveau de la fonction publique.

- **Assurer la transmission des savoirs.** Il nous semble essentiel que l'expertise, les expériences acquises et les savoir-faire développés puissent être transmis aux plus jeunes générations sous la forme de mentorat ou de coaching par exemple avec toute la reconnaissance de la fonction publique en termes de rémunérations et de niveau hiérarchie.
- **Faciliter la fluidité des carrières entre domaines et fonctions.** Nous demandons que le ministère affecte des moyens suffisants pour une gestion convenable des agents et de leur parcours professionnel. En particulier la situation actuelle des moyens affectés à la gestion de nos carrières est très loin d'être satisfaisante. Nous demandons que le ministère assure un vrai suivi des IPEF et des AE en détachement et en disponibilité, afin de faciliter la mobilité professionnelle et les retours vers l'Etat, aussi bien entre fonctions publiques qu'entre le secteur public dans son ensemble, le secteur privé ou l'international ;
- **Statuts et rémunération : de véritables harmonisations sont nécessaires,** notamment une revalorisation complète qui doit être mise en œuvre sur le modèle de ce qui est prévu pour les AE en 2023.

Nous poursuivrons avec détermination notre action à votre service, **avec toute la vigilance qu'appelle le contexte actuel de forte évolution des statuts** et des modalités de gestion de l'ensemble de la fonction publique, pour toutes les catégories.

**En choisissant l'UnIPEF et l'UNSA - USAE,** vous permettrez à vos représentants d'affirmer qu'aujourd'hui, **l'action publique doit s'exercer avec une vision moderne** dans une approche pluridisciplinaire, interministérielle, inter fonctions publiques, **qui valorise la compétence de chaque agent** et investit aussi dans son développement au bénéfice du service public, **qui développe les parcours** et savoir-faire professionnels, indispensables pour la prospective et la conduite des projets publics, **au service de l'ensemble de la société.**

---

**Pour donner une voix à nos corps et nous permettre de défendre vos intérêts à la CAP des A+ du MTECT-MTE**

**Pour l'ambition collective des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts et des Administrateurs de l'Etat**

**Le 8 décembre, votez UnIPEF et UNSA**

---